

Prix des villes valaisannes

Autor(en): **Attinger, Bernard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **62 (1989)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129027>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PRIX DES VILLES VALAISANNES

Les villes romandes¹ du canton du Valais ont décidé en 1986 d'attribuer tous les deux ans un Prix des villes valaisannes et une Distinction d'architecture Ulrich Ruffiner.

La Distinction Ulrich Ruffiner a pour but de promouvoir une architecture de qualité en attirant l'attention du public sur une ou plusieurs réalisations significatives de notre époque dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme ou des ouvrages d'art.

Le Prix des villes valaisannes doit, lui, être décerné à la réalisation considérée comme la meilleure contribution à l'architecture de la ville.



Place Vaison-la-Romaine, Martigny, architecte Roni Roduner, 1986.

(Photo Michel Darbellay.)

Les premières attributions ont eu lieu en 1986.² La distinction a relevé les qualités de l'aménagement du cabinet dentaire du Dr Michel Tonossi à Sierre par l'architecte Jean-Gérard Giorla. Le Prix des villes valaisannes, lui, a été remis à Jean-Paul Chabbey, architecte, pour l'aménagement de la place Centrale à Monthey. Pour cette deuxième édition, le jury, composé des architectes Mario Botta, Vincent Mangeat, Martin Steinmann et présidé par Bernard Attinger, architecte cantonal, s'est réuni à Martigny le 22 décembre 1988.

Sur ces bases et après avoir passé en revue de nombreux projets et réalisations, il a décidé à l'unanimité d'attribuer la Distinction d'architecture Ulrich Ruffiner 1988 à M. Jean Suter, architecte à Sion, pour l'ensemble de son œuvre. Le jury a tenu à souligner, par l'attribution de cette distinction, l'éthique professionnelle de cet architecte et la constance dans la qualité d'une œuvre très sensible, tout au long d'une activité de près de cinquante années.

Il a, de même, décidé à l'unanimité d'attribuer le Prix des villes valaisannes à la ville de Martigny pour son activité en faveur de la réalisation d'espaces publics de qualité et

sa manière, exemplaire, par des concours ou commandes d'avant-projets, de dépasser le simple règlement de construction, pour aborder les problèmes de son développement urbain. Le jury relève notamment la réalisation de la place du Manoir, la place de Vaison-la-Romaine, les projets de la porte Nord et de la place de Rome. Il associe à ce prix les architectes qui ont collaboré à ces réalisations et à ces projets: M. Roni Roduner, architecte à Arzo, MM. John Chabbey et Michel Voillat, architectes à Martigny, MM. Sandro Cabrini, Bruno Keller et Gianmaria Verda, architectes à Lugano.

Si la première édition a fait ressortir le rapport existant entre l'aménagement de l'intérieur de la maison et celui d'une place dans une ville, comme action délimitant tout le champ de l'architecture: «La maison est une ville, la ville est une maison»,³ cette deuxième édition du prix et de la distinction, tout en reconnaissant la qualité des résultats, tient surtout à attirer l'attention sur le processus et sur les comportements qui conduisent à ces réalisations:

- la recherche permanente d'un homme, Jean Suter, qui tout au long de sa vie professionnelle tend à produire des œuvres de qualité;
- les moyens mis en œuvre par les autorités d'une ville, Martigny, afin de qualifier son développement en le ponctuant par des espaces publics significatifs.

Le jury:

Bernard Attinger, président
Mario Botta, membre
Vincent Mangeat, membre
Martin Steinmann, membre

¹ L'espoir subsiste de pouvoir supprimer ce qualificatif par le rattachement de deux villes non romandes.

² Publication dans *Treize Etoiles* N° 12/1986.

³ Luis Kahn.

L'ARCHITECTURE DE LA VILLE

Aujourd'hui,
nos villes méritent-elles
encore des prix?

En créant un Prix des villes valaisannes conjointement avec la Distinction Ulrich Ruffiner, réservée elle à une œuvre architecturale exemplaire, les villes de Monthey, Martigny, Sion et Sierre désiraient signaler et encourager des réalisations ou des contributions significatives pour l'architecture de la ville.

Quelques-uns virent dans cette initiative une sorte de farce, sinon une véritable provocation. Alors quoi, aujourd'hui, nos villes méritent-elles encore des prix? Cette question pertinente devait être posée. Pour bien mesurer l'enjeu et les forces en présence, il convient d'identifier et de comprendre autour de quoi s'articule le concept de ville. La ville, qu'est-ce que c'est? Personne ne conteste qu'elle a toujours été la forme que les hommes donnent à l'ensemble des constructions qu'ils érigent pour vivre ensemble en société. La difficulté

n'est pas d'admettre cette définition mais, comme toujours, de s'entendre sur ce qu'elle veut bien dire. De s'entendre enfin sur ce qui fait que jusqu'à un certain point cette définition peut être vérifiée et ce qui fait qu'au-delà tout change et que l'on ne parle plus de la même chose. Autrement dit que l'on ne parle plus de la ville! Seul, isolé, on sait que l'homme dans le meilleur des cas ne peut assurer que sa survie. A l'inverse, en groupe ou socialement, toutes les évolutions, voire tous les progrès sont possibles. Pour vivre ensemble, il faut être convenu des règles selon lesquelles individualités et individualisme se combinent et se composent intelligemment avec ce qui est nécessaire au groupe, à son dynamisme, à son évolution et à son progrès.

Dans le temps et dans l'espace, le paysage de la ville se modifie en assimilant l'actualité de la vie des hommes, leurs espoirs et leurs conquêtes,